

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 88****6 février 2001****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Jules Jannizzi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4208	F.S.C. S.A., Financial Skills Corporation, Luxembourg . . . . .	4203
Alaro S.A., Luxembourg . . . . .	4222	Fademo, S.à r.l., Bissen . . . . .	4199
Alchimidis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4217	Financière Balan S.A., Luxembourg . . . . .	4200
Alhena S.A., Luxembourg . . . . .	4184	Finaram S.A., Luxembourg . . . . .	4200
Amalto S.A.H., Luxembourg . . . . .	4197	Finaren S.A., Luxembourg . . . . .	4200
Amalto S.A.H., Luxembourg . . . . .	4197	Findev S.A.H., Luxembourg . . . . .	4201
Atomic Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4209	Finlav International S.A., Luxembourg . . . . .	4201
Autogrill Finance S.A., Luxembourg . . . . .	4184	Flamar S.A., Luxembourg . . . . .	4202
Autogrill International S.A., Luxembourg . . . . .	4186	Format Locations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4202
Autogrill Overseas S.A., Luxembourg . . . . .	4187	Frigolux S.A., Luxembourg . . . . .	4206
Barracuda International S.A., Luxembourg . . . . .	4187	Frigolux S.A., Luxembourg . . . . .	4206
Bergal, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4187	Garagenbetrieb, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4185
Botanicus, S.à r.l., Buschdorf . . . . .	4188	GIP Invest Holding, Luxembourg . . . . .	4203
C.M.P.B., S.à r.l., Livange . . . . .	4192	Gipe S.A.H., Luxembourg . . . . .	4204
Caravel Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	4191	Gobelino Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4184
Cassa Di Risparmio in Bologna, Luxembourg . . . . .	4191	Gradus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4196
Cheetah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	4205	Gradus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4197
Cheetah Investments S.A., Luxembourg . . . . .	4205	Grenada S.A., Luxembourg . . . . .	4179
Clifton International S.A., Luxembourg . . . . .	4192	Health Systems European Management Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4204
Coficap S.A., Luxembourg . . . . .	4194	Heliconia Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	4192
Coficap S.A., Luxembourg . . . . .	4194	Heliconia Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	4193
Cogelska, S.à r.l., Manternach . . . . .	4193	Hôtel de Foetz S.A., Foetz . . . . .	4204
Composite S.A., Luxembourg . . . . .	4193	I Delfini S.A.H., Luxembourg . . . . .	4205
Copartim (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	4194	IFI Lux S.A., Luxembourg . . . . .	4207
Cordouan S.A., Luxembourg . . . . .	4195	IFI-B Lux S.A., Luxembourg . . . . .	4205
Cordouan S.A., Luxembourg . . . . .	4195	Immocorp S.A., Luxembourg . . . . .	4207
Curio S.A., Luxembourg . . . . .	4196	Incosol Capital S.A., Luxembourg . . . . .	4208
Definlux DFL S.A.H., Luxembourg . . . . .	4194	Integral S.A., Luxembourg . . . . .	4203
Dentsply EU, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4196	International Mark Management (I.M.M.) S.A.H., Luxembourg . . . . .	4194
Efor, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4198	International Mark Management (I.M.M.) S.A.H., Luxembourg . . . . .	4195
Elphica Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4207	International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Luxembourg . . . . .	4207
Elphica Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4208	Lombard Fund Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4191
Entreprise de Construction Schmit, S.à r.l., Tuntange . . . . .	4224	Lombard Fund Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4192
Entreprise de Toiture Schaal Alex, S.à r.l., Bascharage . . . . .	4178	Lombard Media, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4198
Eur@fnet S.A., Luxembourg . . . . .	4198	Lombard Media, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	4198
Eurolux Management S.A., Luxembourg . . . . .	4199		
European Service Holding S.A., Luxembourg . . . . .	4204		

Mininter S.A.H., Luxembourg .....	4187	Télé2 Europe S.A., Bertrange .....	4185
Mininter S.A.H., Luxembourg .....	4188	Third American Invest Hold Company S.A.H., Luxembourg .....	4199
Ores S.A., Luxembourg .....	4178	Third American Invest Hold Company S.A.H., Luxembourg .....	4199
Ores S.A., Luxembourg .....	4178	Vemid Finance S.A.H., Luxembourg .....	4195
Plaine Verte S.A., Luxembourg .....	4220	Vemid Finance S.A.H., Luxembourg .....	4196
Plaine Verte S.A., Luxembourg .....	4221	Veva S.A., Luxembourg .....	4185
Schroder Special Situations Fund, Senningerberg.	4201	Veva S.A., Luxembourg .....	4186
Schroder Special Situations Fund, Senningerberg.	4201	Wild-Design Holding, GmbH, Luxembourg .....	4184
Schroder Special Situations Fund, Senningerberg.	4201	Zurich-London S.A., Luxembourg .....	4190
Société Civile Immobilière Weber Frères, Marnach .....	4188	Zurich-London S.A., Luxembourg .....	4190
Spidolswäscherei, Société Coopérative, Luxembourg .....	4202	Zurich-London S.A., Luxembourg .....	4191

**ENTREPRISE DE TOITURE SCHAAL ALEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance.  
R. C. Luxembourg B 70.522.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 28 août 2000, vol. 176, fol. 30, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(47415/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

**ORES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.240.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

(47813/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**ORES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.240.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

(47814/058/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**ORES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.240.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire prises en date du 7 mai 1998 que:

M. Claude Weis, comptable, demeurant à L-Luxembourg, a été appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de M. Fabio Tonus, démissionnaire.

Il terminera le mandat du Commissaire aux comptes qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47815/058/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**GRENADA S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the second of August.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg and by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, acting jointly in their respective qualities of director and proxy holder A.
2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at Luxembourg, here represented by Mr Tim van Dijk, prenamed, and by Mrs. Christelle Ferry, prenamed, acting jointly in their respective qualities of director and proxy holder A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1<sup>er</sup>.** There is established hereby a société anonyme under the name of GRENADA S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of September at 11.00 a.m. and the first time in the year 2001.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2000.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares. . . . .	155
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

For the purpose of the registration, the capital is evaluated at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:
  - a) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI,
  - b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
  - c) T.C.G. GESTION S.A., prenamed.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2005:
  - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

*Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg et par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant conjointement en leurs qualités respectives d'administrateur et fondé de pouvoir A.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, prénommé, et par Madame Christelle Ferry, prénommée, agissant conjointement et en leurs qualités respectives d'administrateur et fondé de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GRENADA S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de septembre à 11.00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII: Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII: Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005:
  - a) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI,
  - b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
  - c) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

### *Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. van Dijk, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 125S, fol. 46, case 7. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 août 2000.

G. Lecuit.

(47596/220/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**WILD-DESIGN HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 51.899.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

(47577/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**ALHENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.493.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

(47612/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**GOBELINO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.473.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 août 2000 que référant aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et il a été décidé de procéder à la conversion du capital social de la société en euros avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Par application du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399, le capital social de LUF 1.250.000,- est converti à EUR 30.987,-.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un pays de l'Union Européenne qui ont adhéré à la troisième phase de l'union monétaire sont convertis pareillement en euros au taux officiel.

En conséquence, les premier et quatrième alinéas de l'article 5 des statuts sont modifiés comme suit avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et auront dorénavant la teneur suivante:

«**1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 30.987,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.»

«**4<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 2.478.935,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.»

Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48019/535/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**AUTOGRILL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 69.270.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 août 2000*

*Résolution:*

L'assemblée, constatant que l'administrateur Fedrico Franzina a donné sa démission, décide de nommer administrateur M. Manuel Hack, résidant à Mamer, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47620/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**TELE2 EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 56.944.

Les états financiers au 31 décembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg le 31 août 2000, vol. 541, fol. 54, case 8 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés près du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Messieurs Jean-Claude Bintz, Anders Björkman et Magnus Mandersson sont élu administrateurs jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TELE2 EUROPE S.A.*

(47426/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**GARAGENBETRIEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 25.084.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

*Pour la société*

J.-R. Schmitz

(47443/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**VEVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 75.549.

L'an deux mille, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme VEVA S.A.,

en vertu de deux délégations de pouvoirs consenties par le conseil d'administration en date des 26 juin 2000 et 28 juin 2000, dont des copies resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il s'agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- VEVA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 avril 2000, non encore publié.

II.- Le capital souscrit de la société est de cinquante-neuf mille Euros (59.000,- EUR), représenté par cinquante-neuf (59) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR).

III.- Par résolutions prises par le conseil d'administration en date des 26 juin 2000 et 28 juin 2000, le conseil a décidé de procéder à:

- une première tranche d'augmentation de capital par la souscription de six cent soixante et onze (671) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

- 399 actions par Monsieur Renato Andretta, entrepreneur, demeurant à Tombolo (PD), Italie;
- 136 actions par Monsieur Filippo Luca Andretta, entrepreneur, demeurant à Tombolo (PD), Italie; et
- 136 actions par Monsieur Pierluigi Andretta, entrepreneur, demeurant à Tombolo (PD), Italie.

- une deuxième tranche d'augmentation de capital par la souscription de cinq cent seize (516) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites comme suit:

- 306 actions par Monsieur Renato Andretta, entrepreneur, demeurant à Tombolo (PD), Italie;
- 105 actions par Monsieur Filippo Luca Andretta,

entrepreneur, demeurant à Tombolo (PD), Italie; et  
 - 105 actions par Monsieur Pierluigi Andretta,  
 entrepreneur, demeurant à Tombolo (PD), Italie.

Le capital social se trouve augmenté à concurrence d'un million cent quatre-vingt-sept mille Euros (1.187.000,- EUR) et passe de cinquante-neuf mille Euros (59.000,- EUR) à un million deux cent quarante-six mille Euros (1.246.000,- EUR).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article trois des statuts aura la teneur suivante:

**«Art. 3. Premier alinéa.**

Le capital social est fixé à un million deux cent quarante-six mille Euros (1.246.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante-six (1.246) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des augmentations de capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, les augmentations de capital sont évaluées à quarante-sept millions huit cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante et un francs luxembourgeois (47.883.461,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de ces augmentations de capital s'élève à environ cinq cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (580.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: N. Pollefort, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 juillet 2000, vol. 414, fol. 77, case 5. – Reçu 478.835 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> août 2000.

E. Schroeder.

(47572/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**VEVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
 R. C. Luxembourg B 75.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 août 2000.

E. Schroeder

*Notaire*

(47573/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**AUTOGRILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
 R. C. Luxembourg B 55.882.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 août 2000*

*Résolution:*

L'assemblée, constatant que l'administrateur Fedrico Franzina a donné sa démission, décide de nommer administrateur M. Manuel Hack, résidant à Mamer, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47621/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**AUTOGRILL OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 69.411.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 août 2000*

*Résolution:*

L'assemblée, constatant que les administrateurs Maryse Santini et Carlo Santoiemma ont donné leur démission, décide de nommer administrateur M. Manuel Hack, résidant à Mamer, et M. Gustave Stoffel, résidant à Luxembourg. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47622/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**BARRACUDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 47.720.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.  
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommé administrateur en remplace avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

*Secrétaire de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47626/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**BERGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.067.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

BERGAL, S.à r.l.

Signatures

(47638/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**MININTER, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.136.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

*Pour MININTER, société anonyme holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(47802/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**MININTER, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.136.

L'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement en date du 18 mai 2000 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer Monsieur Claude Arend aux fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour MININTER

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47801/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**BOTANICUS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7418 Buschdorf, 30, rue Helpert.

R. C. Luxembourg B 41.339.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Pour le gérant

Signature

(47641/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WEBER FRERES.**

Siège social: L-9764 Marnach, 24, route de Marbourg.

L'an deux mille, le vingt et un juillet.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1) Monsieur Fernand Weber, entrepreneur de constructions, né à Clervaux, le 1<sup>er</sup> juin 1952, époux de Madame Marie-Josée Trausch, demeurant à L-9764 Marnach, 24, route de Marbourg;

2) Monsieur Camille Weber, entrepreneur de constructions, né à Diekirch, le 4 mai 1958, divorcé, demeurant à L-9713 Clervaux, 26A, rue Ley.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

**Objet - Dénomination - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WEBER FRERES.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9764 Marnach, 24, route de Marbourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

**Apports - Capital social**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt-dix mille francs (1.890.000,-). Il est représenté par trois cent soixante-dix-huit (378) parts d'intérêts de cinq mille francs (5.000,-) chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Fernand Weber, préqualifié, cent quatre-vingt-neuf parts d'intérêts.....	189
2) Monsieur Camille Weber, préqualifié, cent quatre-vingt-neuf parts d'intérêts .....	189
Total: trois cent soixante-dix-huit parts d'intérêts .....	378

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par l'apport en nature des biens immeubles suivants, appartenant à chacun des souscrivants pour la moitié indivise, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Munshausen, section A de Siebenaler

1. numéro 211/62 «Lacher», pré de 27 ares 60 centiares;

2. numéro 213/1123, même lieu-dit, labour de 10 ares 80 centiares;

- Commune de Munshausen, section B de Munshausen  
 3. numéro 562/685 «auf Stahlheck», sapins de 13 ares 90 centiares;  
 4. numéro 562/686, même lieu-dit, sapins, de 6 ares 60 centiares;  
 5. numéro 564, même lieu-dit, sapins de 32 ares 40 centiares;  
 Commune de Munshausen, section C de Marnach  
 6. numéro 605/1076 «Kalebirchen», bois de 64 ares 50 centiares;  
 Commune de Munshausen, section D de Roder  
 7. numéro 228/659 «Mohnenkreuz», labour de 38 ares 50 centiares;  
 Commune de Heinerscheid, section D de Fischbach  
 8. numéro 250/719 «in Vogelsbour», bois de 14 ares 10 centiares;  
 9. numéro 250/720, même lieu-dit, bois de 13 ares 20 centiares;  
 Commune de Hosingen, section H de Dorscheid  
 10. numéro 442/3 «auf Etschent», haie de 34 ares 50 centiares;  
 11. numéro 482 «in Etschent», haie de 31 ares 30 centiares;  
 Commune de Wincrange, ancienne commune d'Asselborn section D de Boxhorn  
 12. numéro 1207/2802 «auf Drescher», pré de 4 ares 80 centiares;  
 13. numéro 1208/2803, même lieu-dit, pré de 19 ares 40 centiares;  
 14. numéro 1222/3202 «zwischen den Bueschen», pré de 8 ares 80 centiares;  
 Commune de Clervaux, section A de Clervaux  
 15. numéro 358/2796 «Booschleidgen», place de 15 ares 65 centiares.

#### *Titre de propriété*

Ces immeubles appartiennent à chacun des Fernand Weber et Camille Weber pour la moitié indivise, aux termes d'un acte de donation reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore transcrit.

Les immeubles prédésignés sont libres de toutes dettes, privilèges et hypothèques.

**Art. 6.** La cession de parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

La cession des parts entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés. La cession des parts à des tiers non associés ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

Pour toutes ces cessions de parts, le prix de cession sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du ou des administrateurs gérants. Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des voix et des participations.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs-gérants devront sous leur responsabilité obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants. Les héritiers et bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent faire offre de vente de leurs parts d'intérêts aux autres associés.

Cette offre est à faire endéans les six mois à compter du jour de décès de l'associé. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

#### **Administration de la société**

**Art. 10.** L'administration et la gestion de la société sont exercées par un ou plusieurs administrateurs-gérants désignés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Le ou les administrateurs-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs-gérants peuvent être indemnisés pour les devoirs qu'ils remplissent pour compte de la société. Cette indemnité est fixée annuellement par l'assemblée générale.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

### Assemblée générale

**Art. 13.** Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale convoquée par le ou les administrateurs-gérants à la fin du mois de mai aux jour, heure et lieu indiqués dans les avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le ou les administrateurs-gérants quand ils le jugeront convenable, mais elles doivent l'être par eux dans un délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts sociales.

**Art. 14.** Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix et toutes les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

**Art. 15.** En cas de division de la propriété de parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs-gérants, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

### Divers

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables en la matière.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs-gérants:

- a) Monsieur Fernand Weber, préqualifié,
- b) Monsieur Camille Weber, préqualifié.

Chaque administrateur-gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Dont acte, fait et passé à Marnach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Weber, C. Weber, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2000, vol. 603, fol. 62, case 12. – Reçu 18.900 francs.

*Le Receveur (signé): M. Siebenaler.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 août 2000.

F. Unsen.

(92282/234/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 septembre 2000.

### **ZURICH-LONDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 52.636.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(47578/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

### **ZURICH-LONDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 52.636.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(47579/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

**ZURICH-LONDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 52.636.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2000*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47580/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 37.372.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> décembre 1999*

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée comme Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47643/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.552.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

CASA DI RISPARMIO IN BOLOGNA

*Succursale de Luxembourg*

(47644/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**LOMBARD FUND SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Signatures.

(47763/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**LOMBARD FUND SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.094.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 août 2000 au siège social*

.....

3. Le président propose à l'Assemblée Générale de convertir le capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et ceci par incorporation de réserves. Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité:

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en euros (EUR 12.394,68) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

4. décident d'augmenter le capital social de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par incorporation de réserves classées sub Résultats reportés.

5. décident d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

.....

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47764/799/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**CLIFTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 50.538.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47649/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**C.M.P.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Livange, 12-14, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 44.003.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2000, vol. 317, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour C.M.P.B. S.à r.l.

Signature

(47650/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**HELICONIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.210.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 décembre 1999*

- les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen et François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biwer ainsi que de Madame Yolande Johanns, employée privée, 5, An der Reispelt, L-4981 Reckange sur Mess sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005;

le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005;

- Madame Françoise Stamet, maître en droit, demeurant au 7, rue de la Gare, L-8066 Bertrange est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 7 décembre 1999  
 Certifié conforme  
 HELICONIA HOLDINGS S.A.  
 Signatures  
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47697/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**HELICONIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
 R. C. Luxembourg B 27.210.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 avril 2000*

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme  
 HELICONIA HOLDINGS S.A.  
 Signatures  
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47698/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**COGELSKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6852 Manternach, 21, Cité Syrdall.  
 R. C. Luxembourg B 45.493.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

*Pour la société*  
 Signature

(47651/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**COMPOSITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
 R. C. Luxembourg B 41.695.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 août 2000*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

2. Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité Mademoiselle Elise Lethuillier, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
 Signature  
 Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47655/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**COPARTIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 41.794.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47656/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**DEFINLUX DFL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.308.

L'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Paul Wolff, ingénieur commercial, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Pour *DEFINLUX DFL S.A.*

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47663/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**COFICAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 37.625.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

COFICAP S.A.

Signatures

(47657/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**COFICAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 37.625.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

COFICAP S.A.

Signatures

(47658/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.916.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 mai 1999*

- La société FINIM LIMITED, Jersey, est nommée nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47724/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.916.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mai 2000*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, de Monsieur Antonio Monti, administrateurs de sociétés, demeurant à CH-6900 Lugano, et de la société FINIM LIMITED et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47725/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**CORDOUAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.672.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47659/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**CORDOUAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.672.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47660/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**VEMID FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.729.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mars 2000*

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est nommée, comme administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Luxembourg, le 16 mars 2000.

Extrait certifié sincère et conforme

VEMID FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47870/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**VEMID FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 20.729.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juillet 2000*

1. Les démissions de Messieurs Carlo Schlessler, Jean-Paul Reiland, Pierre Mestdagh et Madame Carole Caspari en tant qu'Administrateurs et de la société FIN-CONTROLE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes sont acceptées.

2. Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 à la date de la présente Assemblée.

3. Messieurs Bruno Beernaerts, Licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers, David De Marco, Directeur, demeurant à L-9012 Ettelbruck et Alain Lam, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-8017 Strassen sont nommés en tant qu'Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

4. La société FIDEI S.A. 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

5. Le siège social de la société est transféré au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.  
Luxembourg, le 18 juillet 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour VEMID FINANCE S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47871/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**CURIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 9.208.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

CURIO S.A.

Signatures

(47662/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**DENTSPLY EU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.350.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 août 2000 que Monsieur Robert J. Winters, directeur, demeurant à York, Pennsylvanie, USA a été nommé gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour extrait conforme

DELOITTE &amp; TOUCHE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47666/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**GRADUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 71.670.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6 a été déposé au registre de commerce des sociétés à Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

(47448/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**GRADUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 71.670.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2000*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47449/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**AMALTO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.203.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

*Pour AMALTO S.A., Société Anonyme Holding*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

(47930/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**AMALTO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.203.

L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

La même Assemblée a également ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Vincenzo Arno'.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

*Pour AMALTO S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47931/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**EFOR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Rénert.  
R. C. Luxembourg B 37.107.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

*Pour le gérant*

Signature

(47674/600/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**EUR@FNET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 73.627.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 21 décembre 1999 entre la société EUR@FNET S.A. dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47681/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**LOMBARD MEDIA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 21.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

Signatures.

(47765/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**LOMBARD MEDIA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 21.384.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 août 2000 au siège social*

.....

3. Le président propose à l'Assemblée Générale de convertir le capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et ceci par incorporation de réserves. Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité:

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) en euros (EUR 12.394,68) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

4. décident d'augmenter le capital social de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par incorporation de réserves classées sub Résultats reportés.

5. décident d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

.....

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47766/799/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**EUROLUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.773.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 août 2000 a été nommé commissaire aux comptes Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald à effet immédiat en remplaçant avec décharge entière et définitive SELINE FINANCE LTD.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

J.-H van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47682/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FADEMO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 39.830.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Mersch, le 29 août 2000, vol. 126, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

A. Mossong

La gérante

(47683/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.455.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mars 2000*

- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, résidant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire de la société.

Certifié sincère et conforme

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A.

Société Anonyme Holding.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47859/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.455.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2000*

- Mademoiselle Carole Caspari, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

THIRD AMERICAN INVEST HOLD COMPANY S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47860/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FINANCIERE BALAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 68.305.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 16 août 2000 entre la société FINANCIERE BALAN S.A. dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et LCF ROTHSCHILD CONSEIL, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 30 août 2000.

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47684/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FINARAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 42.297.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Pascal Pittet, administrateur de sociétés, CH-Veytaux, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

M. Louis Egger, administrateur de sociétés, CH-Veytaux, administrateur

M. Pierre Zürcher, administrateur de sociétés, CH-Bussigny-près-Lausanne, administrateur (en remplacement de M. Michel Rapin, décédé)

*Commissaire aux Comptes*

INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour avis sincère et conforme

*Pour FINARAM S.A.*

KPMG Experts Comptables

Signature

Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Luxembourg, le 17 août 2000.

*Signature.*

(47685/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FINAREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 38.072.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 août 2000, enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2000, vol. 511, fol. 17, case 1.

I.- Que la société anonyme FINAREN S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener, R.C. Luxembourg section B numéro 38.072, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 98 du 21 mars 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire prénommé, en date du 23 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 569 du 1<sup>er</sup> décembre 1993.

II.- Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 septembre 2000.

(47686/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FINDEV S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.806.

Statuts coordonnés suivant acte sous seing privé du 20 juin 2000

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(47687/006/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FINLAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.091.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin 2000*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant 72, rue Dr. Joseph Peffer, L-2319 Howald, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant 20, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg et Monsieur Luca Biavati, avocat, demeurant à Torino (Italie) et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Certifié sincère et conforme

FINLAV INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47688/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 58.066.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47838/257/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 58.066.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47839/257/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**SCHRODER SPECIAL SITUATIONS FUND.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 58.066.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Signature.

(47840/257/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FLAMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 52.431.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 août 2000*

*Conseil d'Administration*

Madame Henon Christel ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat, le Conseil d'Administration a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat, la société ATTC SERVICES, S.à r.l., prédésignée, établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(47689/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FORMAT LOCATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 126, rue Albert Uden.  
R. C. Luxembourg B 41.444.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

(47690/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**SPIDOLSWÄSCHEREI, Société Coopérative.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13-15, rue Jean-Pierre Sauvage.

*Modification de la composition du Conseil d'Administration*

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale de la SPIDOLSWÄSCHEREI en date du 14 juillet 2000, il est retenu que son Conseil d'Administration se compose comme suit:

Membres effectifs:

- a) Monsieur Henri Hinterscheid, directeur administratif de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, Président,
- b) Monsieur Claude Fritz, responsable de la facturation de la Clinique Sainte Thérèse, demeurant à Contern, Vice-Président,
- c) Monsieur Walter Benedetti, conseiller économique de l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois, demeurant à Bridel, Trésorier,
- d) Monsieur Thierry Graul, chef du service hôtelier de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant à Luxembourg,
- e) Monsieur Raoul Vinandy, infirmier hygiéniste de la Clinique Sainte Thérèse, demeurant à Dudelange,
- f) Monsieur Norbert Nick, secrétaire-économiste de la Clinique Sacré-Coeur, demeurant à Esch-sur-Alzette,
- g) Monsieur André Pütz, chef des services administratifs de la Clinique d'Eich, demeurant à Colmar-Berg.

Membres suppléants:

- a) Monsieur Emile Kmiotek, vice-président de la Commission administrative de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette,
- b) Monsieur Serge Haag, directeur des soins de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant à Ehlerange,
- c) Monsieur Guy Thill, responsable de la comptabilité et coordinateur budget de la Clinique Sainte Thérèse, demeurant à Mondernange,
- d) Monsieur Gunar Jamros, infirmier général adjoint de la Clinique Sainte Thérèse, demeurant à Bollendorf (Allemagne),
- e) Madame Patricia Mahassen, coordinateur des services logistiques de la Clinique Sacré-Coeur, demeurant à Hesperange,
- f) Monsieur le docteur Jean Nosbaum, médecin-directeur de la Clinique d'Eich, demeurant à Heisdorf.

*Signé pour le Président*

W. Benedetti

*Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47850/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**F.S.C. S.A., FINANCIAL SKILLS CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.887.

## DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2000*

1. La liquidation de la société F.S.C. S.A. FINANCIAL SKILLS CORPORATION est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme  
FIN-CONTROLE S.A.

*Liquidateur*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(47691/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**GIP INVEST HOLDING.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 77.165.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 5 juillet 2000 entre la société GIP INVEST HOLDING dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et LCF ROTHSCHILD CONSEIL, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Signature  
*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(47694/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**INTEGRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 95-99, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 4.072.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 4 avril 2000*

Les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Volker Frerk avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Frerk pour l'accomplissement de ses fonctions.

*Deuxième résolution*

Est nommé, en remplacement de Monsieur Volker Frerk démissionnaire, Monsieur Klaus J. Schulz, demeurant à D-51109 Cologne, Ostmerheimer Strasse 198.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

Monsieur Laurent Mosar  
Madame Ingrid Meuser  
Monsieur Klaus J. Schulz  
Commissaire aux comptes:  
Monsieur Claude Larbière

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(48030/271/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**GIPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 12.037.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2000*

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, Monsieur Pierre Mestdagh et Monsieur Guy Lammar pour des raisons personnelles de leur mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Maurizio Fumagalli, Via Amendola, 12, I-20052 Monza, Monsieur Gilles Coremans, 49, rue Augustin Delporte, B-1050 Bruxelles et la Société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, sont nommés comme nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

- La démission de FIN-CONTROLES S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- Mademoiselle Sophie Vandeven, 141, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg est nommée comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour GIPE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(47695/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**HEALTH SYSTEMS EUROPEAN MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.628.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 16 juin 1999 entre la société HEALTH SYSTEMS EUROPEAN MANAGEMENT HOLDING S.A., dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47696/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**HOTEL DE FOETZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 40.069.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2000, vol. 317, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29 août 2000.

J. Hary

*Administrateur-délégué*

(47700/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2000.

F. Kessler

*Notaire*

(47423/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 44.623.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 30 mars 2000*

- La démission de Monsieur Donald W. Braxton, administrateur, est acceptée avec effet au 30 mars 2000
- Monsieur Steven Georgala, 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons Lafitte, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 30 mars 2000

Luxembourg, le 30 mars 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47647/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**CHEETAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 44.623.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000*

- La démission de Monsieur Phillip van der Westhuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47648/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**I DELFINI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 36.792.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, la société FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

I DELFINI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47704/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**IFI-B LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 58.824.

—  
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 11 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de IFI-B LUX S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47705/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**FRIGOLUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. AGENCE EUROPEENNE DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 44.186.

L'an deux mille, le quatre août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGENCE EUROPEENNE DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 8 septembre 1993, numéro 408.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Antonella Graziano, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux cent dix (210) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

Changement de dénomination de la société en FRIGOLUX S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de AGENCE EUROPEENNE DE PRODUITS AGRO ALIMENTAIRES S.A. en FRIGOLUX S.A.

Le premier alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FRIGOLUX S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Pollefort, P. Grunfeld, A. Graziano, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 août 2000, vol. 414, fol. 93, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2000.

E. Schroeder.

(47439/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**FRIGOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 44.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 septembre 2000.

Pour E. Schroeder

Notaire

Signature

(47440/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

---

**IFI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 58.815.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 11 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de IFI LUX S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature

*Agent Domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47706/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG,****Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 29.742.

Par lettre du 20 juillet 2000, Monsieur Robert R. Grusky démissionne de son poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société avec effet au 20 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47726/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**IMMOCORP S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.003.

La société a été constituée en date du 10 juin 1987 et les statuts furent publiés au Mémorial C 190 page 10061 en date du 3 juillet 1987. Ont apparu comme fondateurs la BANQUE DE LUXEMBOURG et G.P. Philippon. Les modifications statutaires suivantes ont eu lieu et publiées comme suit au Mémorial C: pour 1988 aux pages 2355 et 8254, pour 1989 aux pages 8058, 8060, 17667, 18627, pour 1990 à la page 17355 et pour 1999 à la page 17540. La société a été constituée pour une durée illimitée. Elle a pour objet l'acquisition et la détention d'immeubles dans le but de répartir les risques d'investissement. Le capital de la société est à tout moment égal à l'actif net et ne pourra à aucun moment être inférieur à l'équivalent en DM de 50.000.000 de francs luxembourgeois. Les actions sont nominatives ou au porteur et sont toutes entièrement libérées. Aucun droit préférentiel de souscription n'est réservé aux actionnaires existants. Le transfert et le rachat s'opèrent conformément aux statuts. Le dernier bilan et le dernier compte de profits et pertes au 31 décembre 1999 sont en cours d'être publiés. Le conseil d'administration est composé par Monsieur P. Christiaens, Madame A.L. Deriga, Monsieur J. Hamilius, Monsieur A.W. Overwater, Monsieur R. Reckinger, Monsieur W. Siekmann et Monsieur K. Streefkerk.

Les titres font l'objet d'une offre publique du 25 septembre au 9 octobre 2000 dans les conditions reprises dans le prospectus qui est disponible chez FORTIS BANK (BELGIQUE), BANQUE DE LUXEMBOURG, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, FORTIS BANK LUXEMBOURG et VAN MOER SANTERRE & CO. N.V. (BELGIQUE).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(47707/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**ELPHICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.739.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1999*

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, Channel Islands en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire est ratifiée.

Le mandat de la société FINIM LIMITED viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

ELPHICA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47677/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**ELPHICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.739.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mars 2000*

- La cooptation de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

ELPHICA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(47678/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**INCOSOL CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.586.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenu le 10 juillet 2000*

Au Conseil d'Administration de INCOSOL CAPITAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47708/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**AGENCE IMMOBILIERE JULES JANNIZZI, S.À R.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

L'an deux mille, le premier septembre.

Au siège social de la société AGENCE IMMOBILIERES JULES JANNIZZI, S.à.r.l.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AGENCE IMMOBILIERE JULES JANNIZZI, S.à.r.l., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 21, rue Bolivar, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, de résidence alors à Mersch, en date du 4 septembre 1984, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial de 1984, page 14533;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 22 mars 1988, publiée au Mémorial C, Recueil de 1988, page 9331,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Maître Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 21 octobre 1992, publiée au Mémorial C, Recueil de 1993, page 1853,

Société immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22057.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Pingant, demeurant à F-57100 Thionville, 8, Impasse des Charpentiers.

La Président désigne comme secrétaire, Madame Paola Anastasi, demeurant à L-4933 Bascharage, 8, rue du Moulin.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Giovanni Brescia, demeurant à San Pietro Mossezo (Novara/Italie) Via Gasperi, 2.

La bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.-) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1° Dissolution anticipée de la société
- 2° Nomination d'un liquidateur
- 3° Fixation des pouvoirs du liquidateur

II.-) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les associés présents ou représentés et le bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des associés représentés y resteront annexées de même.

III.-) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.-) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Pour les besoins de la liquidation, l'adresse du siège social est transférée à L-2514 Luxembourg, 5, rue J.-P. Sauvage.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à un.

Est nommé liquidateur:

Monsieur Giovanni Brescia, employé privé, demeurant à San Pietro Mossezo (Novara/Italie) via de Gasperi, 2.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 145 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé au siège social, date qu'en tête des présentes

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000 2000, vol. 541, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47925/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**ATOMIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 66.398.

In the year two thousand, on the twenty-fifth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BARING COMMUNICATIONS EQUITY Ltd., a company incorporated under the laws of Guernsey and having its registered office at P.O. Box 255, Barfield House, Saint Julians Avenue, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY3 QT,

here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Warsaw on August 16, 2000;

2) ATOMIC MEDIA GROUP LLC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA,

here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Warsaw on August 15, 2000;

3) Mr Todd W. Stump, residing at 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, USA, here represented by Mr Jean-Luc Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Illinois, USA on August 15, 2000.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said here above, have requested the undersigned notary to act that they represent the entirety of the share capital of ATOMIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., (hereafter the «Company»), incorporated by a deed of 10th September, 1998 of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 851 of November 23, 1998, and that they unanimously approve and consent as shareholders of the Company to hold an extraordinary general meeting on the following agenda:

*Agenda:*

- 1) Abrogation of the articles of association of the Company;
- 2) Subsequent approval of a new version of the articles of association of the Company;
- 3) Decision to accept the resignation of Mr Rob Conn, residing at Berwick, Edinburg, United Kingdom, and to discharge him for the executed mandate;
- 4) Decision to accept the resignation of Mr Markus Pedriks, residing in Prague, Czech Republic, and to discharge him for the executed mandate;
- 5) Decision to nominate for an unlimited period of time as managers of the Company having an A signatory power
  - Ms Heather Potters, director, residing at 24797 Foothills Drive North, Golden, Colorado 80401, USA;
  - Mr Pawel Galecki, director, residing at ul. Egejska 1 m. 10, 02-764 Warsaw, Poland;
  - Mr Zbigniew Rekus, director, residing at ul. Ostrobramska 128 m 14, 04-026, Warsaw, Poland;
- 6) Decision to nominate for an unlimited period of time as managers of the Company having a B signatory power:
  - Mr David Williams, director, residing at 51 Lower Village Road, Ascot, Berkshire, UK SL5 7AF;
  - Mr Piotr Czarkowski, director, residing at ul. Walicow 11 (c/o Innova Capital), IV floor, 00-958 Warsaw, Poland.
  - Mr Todd W. Stump, director, residing at 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, USA.
- 7) Decision to approve the transfer of shares in the Company according to the terms and conditions set forth in a settlement agreement dated as of 3rd March, 2000 among the Company, BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd., Mr Todd W. Stump, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, POLAND PARTNERS, L.P., a Delaware limited partnership, Mr David Williams and ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, according to which the shareholding of the Company shall be from now on as follows:

- BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd. ....	732 shares
- ATOMIC MEDIA GROUP, LLC.....	192 shares
- Todd W. Stump .....	88 shares
- David Williams .....	88 shares
<b>Total:</b> .....	<b>1,100 shares</b>

The shareholders acknowledge that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the shareholders have previously perused.

The shareholders of the Company, represented as said here above, have unanimously decided:

*First resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to abrogate the articles of association of the Company in their current version.

*Second resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to adopt a new version of the articles of association of the Company which will read as follows:

**«Art. 1.** There exists by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the participation of 17,996 shares in MACHINA PRESS Sp. z o.o. (a Polish company), par value PLN 100, nominal value PLN 1,799,600, representing 95% of its shares, and the administration, management, control and development of such participation.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières (SOPARFI).»

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The name of the Company is ATOMIC PARTICIPATIONS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at thirty-three thousand US Dollars (USD 33,000.-), represented by one thousand one hundred (1,100) shares having a nominal value of thirty US Dollars (USD 30.-) per share each.

**Art. 7.** If there is only one shareholder, the capital may be changed at any time by a decision of this single shareholder. In case of a plurality of shareholders, the capital may be changed at any time by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in a proportion determined by a settlement agreement dated as of 3rd March, 2000 among the Company, BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd., a Guernsey limited liability company, Mr Todd W. Stump, an individual residing at Cliffside Drive, Willow Springs, Illinois, USA, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, a Delaware limited liability company, POLAND PARTNERS, L.P., a Delaware limited partnership, Mr David Williams, residing in the United Kingdom and ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, as the same may be amended from time to time.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and each manager will receive an A or B signatory power. As long as BARING COMMUNICATIONS (EMERGING EUROPE) EQUITY Ltd. («BCEE») is a shareholder of the Company, at least one manager having an A signatory power has to be elected from a list of names provided by BCEE.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the shareholders fall within the competence of the manager or, in the case of plurality of managers, of the board of managers.

A manager having an A signatory power may validly bind the Company under his sole signature, provided he acts within the limits of the powers granted to the board of managers. A manager having a B signatory power may only validly bind the Company under the joint signature with a manager having an A signatory power.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers, which have to include the agenda of the meeting, will be given to all managers, in writing or by e-mail, cable, telegram, telefax or telex, at least five days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

**Art. 20.** A settlement agreement dated as of March 3, 2000 among the Company, BCEE, Mr Todd W. Stump, residing at Cliffside Drive, Willow Springs, Illinois, UDA, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, a Delaware limited liability company, POLAND PARTNERS, L.P., a Delaware limited partnership, Mr David Williams, residing in the United Kingdom and ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (as the same may be amended from time to time) governs the terms and conditions of the relationship between shareholders.

*Third resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to accept the resignation of Mr Rob Conn, residing at Berwick, Edinburg, United Kingdom, and to discharge him for the executed mandate.

*Fourth resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to accept the resignation of Mr Markus Pedriks, residing in Prague, Czech Republic, and to discharge him for the executed mandate.

*Fifth resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to nominate for an unlimited period of time as managers of the Company having an A signatory power:

- Ms Heather Potters, director, residing at 24797 Foothills Drive North, Golden, Colorado 80401, USA;
- Mr Pawel Galecki, director, residing at ul. Egejska 1 m. 10, 02-764 Warsaw, Poland;
- Mr Zbiginiew Rekus, director, residing at ul. Ostrobramska 128 m 14, 04-026, Warsaw, Poland.

*Sixth resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to nominate for an unlimited period of time as managers of the Company having a B signatory power:

- Mr David Williams, director, residing at 51 Lower Village Road, Ascot, Berkshire, UK SL5 7AF;
- Mr Piotr Czarkowski, director, residing at ul. Walicow 11 (c/o Innova Capital), IV floor, 00-958 Warsaw, Poland;
- Mr Todd W. Stump, director, residing at 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, USA.

*Seventh resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to approve the transfer of shares in the Company according to the terms and conditions set forth in a settlement agreement dated as of 3rd March, 2000 among the Company, BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd., Mr Todd W. Stump, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, POLAND PARTNERS, L.P., a Delaware limited partnership, Mr David Williams and ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, according to which the shareholding of the Company shall be as follows:

- BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd. ....	732 shares
- ATOMIC MEDIA GROUP, LLC .....	192 shares
- Todd W. Stump .....	88 shares
- David Williams .....	88 shares
Total: .....	1,100 shares

*Transitory provisions*

Mr David Williams, here represented by Mr Jean-Luc Fisch, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Warsaw on August 24, 2000, acknowledges all amendments made to the articles of association of the Company and expressly and specially approves, as a result of the resolutions adopted at the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company, the following transitory provisions:

1) Are shareholders of the Company:

- BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd. ....	732 shares
- ATOMIC MEDIA GROUP, LLC .....	192 shares
- Todd W. Stump .....	88 shares
- David Williams .....	88 shares
Total: .....	1,100 shares

2) The registered office of the Company is at L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

3) Are managers of the Company having an A signatory power for an unlimited period of time:

- Ms Heather Potters, director, residing at 24797 Foothills Drive North, Golden, Colorado 80401, USA;

- Mr Pawel Galecki, director, residing at ul. Egejska 1 m. 10, 02-764 Warsaw, Poland;

- Mr Zbigniew Rekus, director, residing at ul. Ostrobramska 128 m 14, 04-026, Warsaw, Poland.

4) Are managers of the Company having a B signatory power for an unlimited period of time:

- Mr David Williams, director, residing at 51 Lower Village Road, Ascot, Berkshire, UK SL5 7AF;

- Mr Piotr Czarkowski, director, residing at ul. Walicow 11 (c/o Innova Capital), IV floor, 00-958 Warsaw, Poland;

- Mr Todd W. Stump, director, residing at 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, USA.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City.

On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BARING COMMUNICATIONS EQUITY Ltd., une société constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à P.O. Box 255, Barfield House, Saint Julians Avenue, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY3 QT,

ici représentée par M. Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Varsovie, le 16 août 2000;

2) ATOMIC MEDIA GROUP LLC., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis,

ici représentée par M. Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Varsovie, le 15 août 2000;

3) M. Todd W. Stump, demeurant à 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, USA,

ici représenté par M. Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Illinois, USA, le 15 août 2000.

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils représentent l'intégralité du capital social de la société ATOMIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., (ci-après la Société), constituée par acte notarié du 10 septembre 1998 de Maître Reginald Neuman, notaire, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 851 du 23 novembre 1998, et qu'ils décident à l'unanimité d'approuver et de consentir en tant qu'actionnaires de la Société à tenir une assemblée extraordinaire ayant l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Décision d'abroger les statuts de la Société;

2) Décision d'approuver des nouveaux statuts de la Société;

3) Décision d'accepter la démission de M. Rob Conn, demeurant à Berwick, Edimbourg, Royaume-Uni, et de lui donner décharge pour le mandat exécuté;

4) Décision d'accepter la démission de M. Markus Pedriks, demeurant à Prague, République Tchèque, et de lui donner décharge pour le mandat exécuté;

5) Décision de nommer pour une durée indéterminée comme gérants de la Société disposant d'un pouvoir de signature A:

- Madame Heather Potters, administrateur, 24797 Foothilis Drive North, Golden, Colorado 80401, Etats-Unis;
- Pawel Galecki, administrateur, Egejska 1 m. 10, 02-764 Varsovie, Pologne;
- M. Zbiginiew Rekus, administrateur, demeurant à ul. Ostrobramska 128 m 14, 04-026, Varsovie, Pologne.

6) Décision de nommer pour une durée indéterminée comme gérants de la Société disposant d'un pouvoir de signature B:

- M. David Williams, demeurant à 51 Lower Village Road, Ascot, Berkshire, UK SL5 7AF;
- M. Piotr Czarkowski, administrateur, demeurant à ul. Walicow 11 (c/o Innova Capital), IV floor, 00-958 Varsovie, Pologne;
- M. Todd W. Stump, administrateur, demeurant à 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, Etats-Unis.

7) Décision d'accepter le transfert des parts de la Société suivant les modalités et tes conditions prévues dans un accord du 3 mars 2000 entre la Société, BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd., M. Todd W. Stump, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, POLAND PARTNERS, L.P., M. David Williams, et ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., suivant lequel l'actionariat de la Société est réparti dès à présent de la manière suivante:

- BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd. ....	732 parts
- ATOMIC MEDIA GROUP, LLC .....	192 parts
- Todd W. Stump .....	88 parts
- David Williams .....	88 parts
Total: .....	1.100 parts

Les associés reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel ils déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Après discussion, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés de la Société décident unanimement d'abroger les statuts de la Société dans leur version actuelle.

*Deuxième résolution*

Les associés de la Société décident unanimement d'adopter une nouvelle version des statuts de la Société. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la participation de 17.996 actions dans MACHINA PRESS Sp. z.o.o. (une société de droit polonais), pair comptable PLN 100, valeur nominale (du capital) 1.799.600, représentant 95% de ses actions, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de cette participation.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences accessoires, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et licences accessoires, les réaliser par la voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et droits par qui, et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations jugées utiles à l'accomplissement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI)».

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La dénomination de la Société est ATOMIC PARTICIPATIONS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-trois mille dollars US (33.000,- USD), représenté par mille cent (1.100) parts d'une valeur nominale de trente dollars US (30,- USD) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société dans une proportion déterminée suivant un accord conclu en date du 3 mars 2000, et des modifications ultérieures qui peuvent être apportées à cet accord, entre la Société, BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Guernesey, M. Todd W. Stump, demeurant à Cliffside Drive, Willow Springs, Illinois, USA, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Delaware, POLAND PARTNERS, L.P., une société de personnes constituée sous les lois du Delaware, M. David Williams, demeurant au Royaume-Uni et ATOMIC PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance et chaque gérant aura un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B. Aussi longtemps que BARING COMMUNICATIONS (EMERGING EUROPE) EQUITY Ltd. («BCEE») est un associé de la Société, au moins un gérant disposant d'un pouvoir de signature A doit être élu d'une liste de noms soumise par BCEE.

Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Un gérant disposant d'un pouvoir de signature A peut valablement engager la Société par sa seule signature, sous condition qu'il agit dans les limites des pouvoirs conférés au Conseil de Gérance. Un gérant qui dispose du pouvoir de signature B peut seulement engager valablement la Société sous la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, des avis écrits de toute réunion du Conseil de gérance seront donnés à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

**Art. 20.** Un accord du 3 mars 2000 (et les modifications ultérieures y apportées) entre la Société, BCEE, M. Todd W. Stump, demeurant à Cliffside Drive, Willow Springs, Illinois, USA, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Delaware, POLAND PARTNERS, L.P., une société de personnes constituée sous les lois du Delaware, M. David Williams, demeurant au Royaume-Uni et ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, règle les rapports et les modalités de ces rapports entre associés de la Société.»

#### *Troisième résolution*

Les associés de la Société décident unanimement d'accepter la démission de M. Rob Conn, demeurant à Berwick, Edimbourg, Royaume-Uni et lui donne décharge pour le mandat exécuté.

#### *Quatrième résolution*

Les associés de la Société décident unanimement d'accepter la démission de M. Markus Pedriks, demeurant à Prague, République Tchèque et lui donne décharge pour le mandat exécuté.

#### *Cinquième résolution*

Les associés de la Société décident unanimement de nommer pour une durée indéterminée comme gérants de la Société disposant d'un pouvoir de signature A:

- Madame Heather Potters, administrateur, 24797 Foothills Drive North, Golden, Colorado 80401, Etats-Unis;
- M. Pawel Galecki, administrateur, ul. Egejska 1 m. 10, 02-764 Varsovie, Pologne;
- M. Zbiginiew Rekus, administrateur, demeurant à ul. Ostrobramska 128 m 14, 04-026, Varsovie, Pologne.

#### *Sixième résolution*

Les associés de la Société décident unanimement de nommer pour une durée indéterminée comme gérants de la Société disposant d'un pouvoir de signature B:

- M. David Williams, demeurant à 51 Lower Village Road, Ascot, Berkshire, UK SL5 7AF;
- M. Piotr Czarkowski, administrateur, demeurant à ul. Walicow 11 (c/o Innova Capital), IV floor, 00-958 Varsovie, Pologne;
- M. Todd W. Stump, administrateur, demeurant à 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, Etats-Unis.

#### *Septième résolution*

Les associés de la Société décident unanimement d'accepter le transfert des actions de la Société suivant les modalités et les conditions prévues dans un accord du 3 mars 2000 entre la Société, BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd., M. Todd W. Stump, ATOMIC MEDIA GROUP, LLC, POLAND PARTNERS, L.P, M. David Williams, et ATOMIC MEDIA GROUP, S.à r.l., suivant lequel l'actionnariat de la Société est réparti dès à présent de la manière suivante:

- BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd. ....	732 parts
- ATOMIC MEDIA GROUP, LLC .....	192 parts
- Todd W. Stump .....	88 parts
- David Williams .....	88 parts
Total: .....	1.100 parts

#### *Dispositions transitoires*

M. David Williams, ici représenté par Maître Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Varsovie le 24 août 2000, prend connaissance de toutes les modifications apportées aux statuts de la Société et approuve expressément et spécialement les dispositions transitoires suivantes, résultat des résolutions prises ci-avant par l'assemblée générale des associés de la Société:

1) Sont associés de la Société:

- BARING COMMUNICATIONS EQUITY (EMERGING EUROPE) Ltd. ....	732 parts
- ATOMIC MEDIA GROUP, LLC .....	192 parts
- Todd W. Stump .....	88 parts
- David Williams .....	88 parts
Total: .....	1.100 parts

- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans;
- 3) Sont gérants de la Société pour une durée illimitée et disposent d'un pouvoir de signature A:
- Madame Heather Potters, administrateur, 24797 Foothills Drive North, Golden, Colorado 80401, Etats-Unis;
  - M. Pawel Galecki, administrateur, ul. Egejska 1 m. 10, 02-764 Varsovie, Pologne;
  - M. Zbiginiew Rekus, administrateur, demeurant à ul. Ostrobramska 128 m 14, 04-026, Varsovie, Pologne.
- 4) Sont gérants de la Société pour une durée illimitée et disposent d'un pouvoir de signature B:
- M. David Williams, demeurant à 51 Lower Village Road, Ascot, Berkshire, UK SL5 7AF;
  - M. Piotr Czarkowski, administrateur, demeurant à ul. Walicow 11(c/o Innova Capital), IV floor, 00-958 Varsovie, Pologne;
  - M. Todd W. Stump, administrateur, demeurant à 12 Cliffside Circle, Willow Springs, Illinois, Etats-Unis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-L. Fisch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 6CS, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2000.

A. Schwachtgen.

(47619/230/491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

**ALCHIMIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

In the year two thousand, on the sixteenth of August.

Before Us, Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ALCHIMIDIS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, on the 2nd August 2000, not yet published.

The meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr Marco Claus, bank manager, residing at Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Joseph Clausi, employé de banque, residing in Corny-sur-Moselle.

The meeting elected as scrutineer Mr Ludovic Biancalane, employé de banque, residing in F-Thil.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Approval of the following transfers

- 114 (one hundred fourteen) shares from SELLA TRUST LUX S.A. to FINANZIARIA CHIAVAZZA S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Piazza Duomo 19, 20121 Milano;

- 225 (two hundred twenty-five) shares from SELLA TRUST LUX S.A. to PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich;

- 1 (one) share from Mr Marco Claus, prenamed, to PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich.

2.- Increase of the share capital up to EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand euros), by the issue of 7,160 (seven thousand one hundred sixty) shares, each having a par value of EUR 100 (one hundred euros).

3.- Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves the following transfers:

- 114 (one hundred fourteen) shares from SELLA TRUST LUX S.A. to FINANZIARIA CHIAVAZZA S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Piazza Duomo 19, 20121 Milano;
- 225 (two hundred twenty-five) shares from SELLA TRUST LUX S.A. to PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich;
- 1 (one) share from Mr Marco Claus, prenamed, to PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the share capital from EUR 34,000 (thirty-four thousand euros) up to EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand euros), by the issue of 7.160 (seven thousand one hundred sixty) shares, each having a par value of EUR 100 (one hundred euros).

The new shares have been subscribed as follows:

- 1,774 (one thousand seven hundred seventy-four) shares have been subscribed by PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., having its registered office in Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich, at a price of euros 100 (one hundred) per share;
- 2,386 (two thousand three hundred eighty-six) shares have been subscribed by FINANZIARIA CHIAVAZZA S.r.l., having its registered office in Galleria San Babila, 20121 Milan, Italy, at a price of euros 100 (one hundred) per share;
- 3,000 (three thousand) shares have been subscribed by OBEM S.p.A., having its registered office in via alla Brignana 21, 13900 Biella, Italy, at a price of euros 100 (one hundred) per share.

The subscribed shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of EUR 716,000 (seven hundred sixteen thousand euros) representing EUR 716,000 (seven hundred sixteen thousand euros) for the capital is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The company's share capital is set at EUR 750.000 (seven hundred fifty thousand euros), represented by 7,500 (seven thousand five hundred) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme ALCHIMIDIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg en date du 2 août 2000, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Marco Claus, directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Joseph Clausi, employé de banque, demeurant à Corny-sur-Moselle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Ludovic Biancalane, employé de banque, demeurant à F-Thil.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Approbation des transferts de parts sociales suivants:

- 114 (cent quatorze) parts sociales de SELLA TRUST LUX S.A. à FINANZIARIA CHIAVAZZA S.r.l., une société constituée et existant sous le droit de Italie, ayant son siège social à Galleria San Babila, 20121 Milan, Italie;
- 225 (deux cent vingt-cinq) parts sociales de SELLA TRUST LUX S.A. à PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., une société constituée et existant sous le droit de Suisse, ayant son siège social à Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich;
- 1 (une) part sociale de M. Marco Claus, préqualifié, à PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., une société constituée et existant sous le droit de Suisse, ayant son siège social à Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich.

2.- Augmentation du capital social jusqu'à EUR 750.000 (sept cent cinquante mille) par l'émission de 7.160 (sept mille cent soixante) parts sociales au prix de EUR 100 (cent) par part.

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, les procurations des associés représentés.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les transferts de parts sociales suivants:

- 114 (cent quatorze) parts sociales de SELLA TRUST LUX S.A. à FINANZIARIA CHIAVAZZA S.r.l., une société constituée et existant sous le droit de Italie, ayant son siège social à Galleria San Babila, 20121 Milan, Italie;

- 225 (deux cent vingt-cinq) parts sociales de SELLA TRUST LUX S.A. à PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., une société constituée et existante sous le droit de Suisse, ayant son siège social à Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich;

- 1 (une) part sociale de Monsieur Marco Claus, préqualifié, à PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., une société constituée et existant sous le droit de Suisse, ayant son siège social à Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de EUR 34.000 (trente-quatre mille euros) jusqu'à EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros), par l'émission de 7.160 (sept mille cent soixante) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

- 1.774 (mille sept cent soixante-quatorze) parts sociales ont été souscrites par PROFESSIONAL PORTFOLIO MANAGEMENT A.G., ayant son siège social à Talstrasse 70, Postfach 823, 8039 Zurich, au prix de EUR 100 (cent) par part;

- 2.386 (deux mille trois cent quatre-vingt-six) parts sociales ont été souscrites par FINANZIARIA CHIAVAZZA S.r.l., ayant son siège social à Galleria San Babila, 20121 Milan, Italy, au prix de EUR 100 (cent) par part;

- 3.000 (trois mille) parts sociales ont été souscrites par OBEM S.p.A., ayant son siège social à via alla Brignana 21, 13900 Biella, Italie, au prix de EUR 100 (cent) par part.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 716.000 (sept cent seize mille) faisant EUR 716.000 (sept cent seize mille) pour le capital social se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros), représentée par 7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Claus, J. Clausi, L. Biancalane, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2000, vol. 511, fol. 23, case 5. – Reçu 288.833 francs.

Le Receveur (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2000.

J. Seckler.

(47928/231/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**PLAINE VERTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.328.

L'an deux mille, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLAINE VERTE S.A., ayant son siège social à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 70.328, constituée suivant acte reçu le 15 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 654 du 28 août 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital souscrit de la société PLAINE VERTE S.A. à concurrence d'un montant de LUF 29.364.000,- (vingt-neuf millions trois cent soixante-quatre mille) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) à un montant de LUF 30.614.000,- (trente millions six cent quatorze mille) par la création et l'émission de 29.364 (vingt-neuf mille trois cent soixante-quatre) actions nouvelles d'une valeur de LUF 1.000,- (mille), chaque action ainsi créée jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription et libération intégrale des actions ainsi créées.

3) Modification de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société PLAINE VERTE S.A. à concurrence d'un montant de LUF 29.364.000,- (vingt-neuf millions trois cent soixante-quatre mille) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) à un montant de LUF 30.614.000,- (trente millions six cent quatorze mille), par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société s'élevant au total à ce montant de LUF 29.364.000,- (vingt-neuf millions trois cent soixante-quatre mille), apport rémunéré par l'émission en faveur des créanciers renonçant de 29.364 (vingt-neuf mille trois cent soixante-quatre) actions nouvelles d'une valeur de LUF 1.000,- (mille), chaque action ainsi créée jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 29.364 (vingt-neuf mille trois cent soixante-quatre) actions nouvelles:

1) la société de droit italien ASTOR FINANZIARIA MOBILIARE S.R.L., ayant son siège social à Milano (Italie): pour 24.960 (vingt-quatre mille neuf cent soixante) actions;

2) Monsieur Angelo Carbone, administrateur de sociétés, demeurant à Milano (Italie): pour 3.083 (trois mille quatre-vingt-trois) actions;

3) Monsieur Flavio Resnati, administrateur de sociétés, demeurant à Milano (Italie): pour 1.321 (mille trois cent vingt et une) actions.

*Intervention - souscription - libération*

Sont ensuite intervenus les souscripteurs prénommés, ici représentés par Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant;

Lesquelles, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social, chacun pour le nombre d'actions pour lequel il a été admis, comme dit ci-dessus, et le libérer intégralement par conversion à due concurrence en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation afférente de ces mêmes créances.

*Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 29 juin 2000 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant, la société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représenté par Monsieur Marco Claude, qui conclut comme suit:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à LUF 30.614.000,- (trente millions six cent quatorze mille), divisé en 30.614 (trente mille six cent quatorze) actions de LUF 1.000,- (mille) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, D. De Marco, A. Lam, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 84, case 7. – Reçu 293.640 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

J. Elvinger.

(47519/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

**PLAINE VERTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.328.

L'an deux mille, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLAINE VERTE S.A., ayant son siège social à 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 70.328, constituée suivant acte reçu le 15 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 654 du 28 août 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 30.614 (trente mille six cent quatorze) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la société PLAINE VERTE S.A. à concurrence d'un montant de LUF 32.310.000,- (trente-deux millions trois cent dix mille) pour le porter de son montant actuel de LUF 30.614.000,- (trente millions six cent quatorze mille) à un montant de LUF 62.924.000,- (soixante-deux millions neuf cent vingt-quatre mille) par la création et l'émission de 32.310 (trente-deux mille trois cent dix) actions nouvelles d'une valeur de LUF 1.000,- (mille) chacune et ce moyennant paiement d'une prime d'émission de LUF 10.569,0339 par action nouvelle, chaque action ainsi créée jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. La valeur nominale ainsi que la prime d'émission représente un montant de LUF 11.569,0339 par action équivalent à un montant total de LUF 373.795.000,- pour 32.310 actions ainsi créées.

2. Souscription intégrale et libération à concurrence de 3/10 des actions ainsi créées par la société COEURO MULTIMEDIALE S.P.A.

3. Adaptation en conséquence de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de LUF 32.310.000,- (trente-deux millions trois cent dix mille) pour le porter de son montant actuel de LUF 30.614.000,- (trente millions six cent quatorze mille) à un montant de LUF 62.924.000,- (soixante-deux millions neuf cent vingt-quatre mille) par la création et l'émission de 32.310 (trente-deux mille trois cent dix) actions nouvelles d'une valeur de LUF 1.000,- (mille) chacune et ce

moyennant paiement d'une prime d'émission de LUF 10.569,0339 par action nouvelle, chaque action ainsi créée jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

La valeur nominale ainsi que la prime d'émission représente un montant de LUF 11.569,0339 (onze mille cinq cent soixante-neuf virgule zéro trois cent trente-neuf francs luxembourgeois) par action équivalent à un montant total de LUF 373.795.000,- (trois cent soixante-treize millions sept cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois) pour 32.310 (trente-deux mille trois cent dix) actions ainsi créées.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 32.310 (trente-deux mille trois cent dix) actions nouvelles: la société de droit italien COEURO MULTIMEDIALE S.P.A., ayant son siège social à I-20141 Milano (Italie), 85, Via Ripamonti.

*Intervention - souscription - libération*

Est ensuite intervenue la dite société COEURO MULTIMEDIALE S.P.A., ici représentée par Monsieur Bruno Beer-naerts, prénommé, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire aux 32.310 (trente-deux mille trois cent dix) actions nouvelles et les libérer en numéraire, avec la prime d'émission, à ratio de 30% (trente pour cent), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de LUF 112.138.500,- (cent douze millions cent trente-huit mille cinq cents francs luxembourgeois), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à LUF 62.924.000,- (soixante-deux millions neuf cent vingt-quatre mille francs luxembourgeois), divisé en 62.924 (soixante-deux mille neuf cent vingt-quatre) actions de LUF 1.000,- (mille) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Beernaerts, D. De Marco, A. Lam, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 1255, fol. 13, case 7. – Reçu 3.737.955 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

J. Elvinger.

(47520/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

**ALARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALARO S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 350 du 17 mai 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques Delvaux, en date du 29 mars 2000, en voie de publication au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Longoni, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Sergio Bergamaschi, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Corinne Watteyne, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit de la société à concurrence de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent cinquante mille euros à trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-) par l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles à émettre par l'actionnaire majoritaire, les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Augmentation du capital autorisé de la société pour le porter à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

4.- Modification subséquente des premier et troisième alinéas de l'article 5 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent cinquante mille euros à trois millions cinquante mille euros (EUR 3.050.000,-), par l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme DEYA S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

*Troisième résolution*

*Souscription*

Et à l'instant est intervenue:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, dûment représentée par Messieurs Massimo Longoni, et Sergio Bergamaschi, préqualifiés,

laquelle agit au nom et pour compte de la société DEYA S.A., préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ALARO S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société DEYA S.A., prénommée, aux cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par la société anonyme DEYA S.A., préqualifiée.

*Libération*

La société anonyme DEYA S.A., prénommée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la société, pour le porter de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

*Cinquième et dernière résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article 5 des statuts, afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 3.050.000,- (trois millions cinquante mille euros, représenté par 305.000 (trois cent cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

«**Art. 5. Troisième alinéa.** Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euro), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 700.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Longoni, S. Bergamaschi, C. Watteyne, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2000, vol. 125S, fol. 40, case 8. – Reçu 605.099 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 28 août 2000.

P. Bettingen.

(47926/202/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION SCHMIT, S.À R.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 3A, rue de Hollenfels.

R. C. Luxembourg B 50.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

*Pour la S.à r.l. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION SCHMIT*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47414/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2000.